

Un programme visant à renforcer l'ambition Climat Air Energie d'une collectivité dans l'ensemble de ses démarches. Pour cela, un accompagnement permet à la collectivité d'évaluer sa performance vis-à-vis d'un catalogue de 60 mesures, d'attribuer plusieurs niveaux de labellisation, d'identifier les marges de progrès, et d'améliorer en continu ses démarches. Le catalogue comporte un domaine planification territoriale basé sur un référentiel de mesures dont 19% concernent la planification urbaine, incluant 3 mesures spécifiquement liées à l'urbanisme.

## Pour qui ?

Communes et EPCI porteurs (ou non) de documents d'urbanisme. En 2021, 219 collectivités sont engagées dans le programme.

Exemples :

- Lorient Agglomération
- PLU de Montmélian
- Brest Métropole et son PLU facteur 4

## Avec qui ?

### Dans quelles conditions ?

- Accompagnement par un conseiller Cit'Ergie accrédité par l'ADEME et financé jusqu' 70%, pour diagnostiquer les actions engagées vis-à-vis du catalogue puis réalisation d'un audit externe pour attribution du label, puis accompagnement annuel sur 4 ans
- Le catalogue de mesures s'organise en 6 domaines : planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement eau énergie assainissement, mobilité, organisation interne, coopération et communication et se décline en un référentiel d'actions plus précis.

## Pour faire quoi ? Quand ?

Intégration des ambitions Climat Air Energie du document d'urbanisme dans une vision et une dynamique plus larges incluant toutes les actions de la collectivité, pour une amélioration continue des ambitions et une valorisation du niveau atteint et des avancées.



- **Outil de management des politiques Climat Air Energie de la collectivité** : pour acquérir une vision globale de l'ensemble des politiques sur lesquelles la collectivité est compétente, et permet notamment d'inscrire le document d'urbanisme dans la dynamique plus large de toutes les actions que la collectivité peut engager (PCAET, TEPOS, Agenda21 – Agenda2030...). Le catalogue des 60 mesures évalue la gouvernance, le cadre stratégique et la précision de ses objectifs ; il permet de se doter d'un programme pluriannuel en phase avec les objectifs et de piloter l'avancement de ce programme.
- **Cadre pluriannuel d'amélioration continue** : il engage la collectivité pour 4 années et favorise la mobilisation des élus ainsi que la transversalité entre services.

## Limites

- Outil de cohérence globale non spécifique aux documents d'urbanisme
- Basé sur les compétences des collectivités, l'outil ne s'adresse pas aux syndicats mixtes

### En savoir plus

Dispositif inspiré du label européen European Energy Awards. Retrouvez plus d'informations sur l'outil (contenu, accès, formations, conditions d'utilisation) ici :

<https://citergie.ademe.fr/>

<https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/580-221>